

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-179
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Marché de travaux n°2024-10 pour des travaux de restauration des rivières
dans le cadre du contrat de progrès des affluents de la Truyère
Notification**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la consultation organisée du 12 mars 2024 au 3 avril 2024, sous forme de procédure adaptée, sur la plateforme achatpublic.com ;

Vu les propositions des entreprises suivantes :

- MARQUET SAS, 1 Rue de la Florizane 15 100 Saint-Flour pour un montant de 77 017,70 € HT soit 92 421,24 € TTC ;

- ROGER MARTIN AUVERGNE RHÔNE ALPES / Secteur Cantal, 32 Route de Lioran 15 300 USSEL pour un montant de 79 383,00 € HT soit 95 259,60 € TTC ;

- SAS S.T.E., 7 Rue Le Corbusier 63800 COURNON D'AUVERGNE pour un montant de 88 324,60 € HT soit 105 989,52 € TTC ;

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 12 avril 2024 décidant l'organisation d'une négociation avec les trois entreprises ci-dessus ;

Vu la négociation organisée du 15 avril 2024 au 29 avril 2024, sur la plateforme achatpublic.com ;

Vu les propositions négociées des entreprises suivantes :

- MARQUET SAS, 1 Rue de la Florizane 15 100 Saint-Flour pour un montant de 77 017,70 € HT soit 92 421,24 € TTC ;

- ROGER MARTIN AUVERGNE RHÔNE ALPES / Secteur Cantal, 32 Route de Lioran 15 300 USSEL pour un montant de 79 383,00 € HT soit 95 259,60 € TTC ;

- SAS S.T.E., 7 Rue Le Corbusier 63800 COURNON D'AUVERGNE pour un montant de 79 542,10 € HT soit 95 450,52 € TTC ;

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 3 mai 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition de l'entreprise suivantes pour le marché de travaux pour la restauration de la continuité écologique de l'Ander à Ussel et à Valuèjols :

- SAS S.T.E., 7 Rue Le Corbusier 63800 COURNON D'AUVERGNE pour un montant de 79 542,10 € HT soit 95 450,52 € TTC ;

Article 2 : D'autoriser la Présidente à signer les pièces correspondantes ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 06/05/2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 07 MAI 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **07 MAI 2024**

Type d'opération	Unité	Prix unitaire € HT	Quantité	Prix € HT
1. Restauration de la végétation des berges	mL de berge	2,40 €	3690	8 856,00 €
2. L'enlèvement d'obstacles au bon écoulement des eaux				
2.1 Petit : volume inférieur à 2 m ³	Unité	100,00 €	2	200,00 €
2.2 Moyen : volume compris entre 2 et 5 m ³	Unité	200,00 €	8	1 600,00 €
2.3 Gros : volume supérieur à 5 m ³	Unité	400,00 €	5	2 000,00 €
3. L'enlèvement des obstacles limitant l'espace de bon fonctionnement du ruisseau				
3.1 Retrait de ROE	Unité	864,00 €	1	864,00 €
3.2 Terrassement - retrait d'anciens enrochements	mL de berge	39,70 €	66	2 620,20 €
3.3 Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	m3	49,50 €	60	2 970,00 €
3.4 Rénaturation de berge en technique de génie végétal de type peigne	mL	72,30 €	22	1 590,60 €
4. Systèmes d'abreuvement				
4.1 Descente empierrée	Unité	1 098,00 €	10	10 980,00 €
4.2 Abreuvoir gravitaire (1000 L)	Unité	1 824,00 €	2	3 648,00 €
5.1 Passage à gué	Unité	1 388,00 €	6	8 328,00 €
5.2 Passerelle	Unité	7 965,00 €	1	7 965,00 €
6. Mise en défens des berges				
6.1 Mise en place de clôture à fil lisse	mL	5,00 €	3220	16 100,00 €
6.2 Mise en place de clôture à fil barbelé	mL	5,80 €	470	2 726,00 €
7. Reméandrage de l'Andor				
7.1 Terrassement	mL	12,60 €	250	3 200,00 €
7.3 Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	m ³	44,30 €	1	44,30 €
7.3 Comblement de rase	mL	6,80 €	60	408,00 €
7.4 Système de franchissement : passage à gué	Unité	1 396,00 €	1	1 396,00 €
7.5 Mise en place de clôture à 1 fil lisse	mL	4,40 €	500	2 200,00 €
7.6 Pêche de sauvegarde (option)	Forfait	890,00 €	1	890,00 €
8. Panneaux de chantier	Unité	478,00 €	2	956,00 €
TOTAL en € HT				79 542,10 €

A Courmon, le 29/04/2024

Signature et cachet du candidat :


S.T.E
 Société de Travaux de l'Environnement
 7 rue de Courmon
 63800 COURMON D'AUVERGNE
 SAS au capital social de 50 000 €
 N°SIRET 421 222 843 0028 - APE : 8130Z

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20240506-DEC2024-179-AU
 Date de télétransmission : 07/05/2024
 Date de réception préfecture : 07/05/2024